



DELIBERATION N° 236_DE 28032023

Bilan financier des opérations Concours et examens professionnels 2022

Le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées Orientales,

Le 28 mars deux mille vingt-trois à dix heures au CDG66, 35 bd de St Assisclé-Centre Del Mon salle de conférence- 66000 PERPIGNAN, se sont réunis les membres du Conseil d'Administration, dûment convoqués le 16 mars 2023 sous la présidence de M. Robert GARRABE,

-Nombre d'administrateurs titulaires en exercice : 28

-Nombre de membres présents : 14

-Nombre de membres votants : 19

Membres titulaires du Conseil d'administration :

Présents

Collège des communes affiliées

Titulaires :

M. Robert GARRABÉ, Président

M. CALVET Guy, Mme GARCIA-VIDAL Madeleine, M. GOT Alain, M. OLIVE Robert, M. PAILLES Roger, M. PIQUET Philippe, M. PLA Raymond, M. PORTEIX Yves, M. REMEDI Bernard, M. SOLE Jean-Michel, M. TAHOCS Antoine,

Collège des établissements affiliés

M. PUIG Louis

Collège spécifique des adhérents au socle commun (art 23 IV - loi 84-53 modifiée)

Mme BACH Marie (Perpignan)

Absents excusés

Collège des communes affiliées

M. BILLES Jean-Paul, M. CHAMBON Jean-Louis, M. GALAN Bruno, M. GARSAN Jacques, M. NIFOSI Christian, M. RALLO François, M. THIBAUT Jean-Jacques, M. VILA Jean

Collège des établissements affiliés

M. LOPEZ Jean-Jacques, M. ROQUE Jean

Collège spécifique des adhérents au socle commun (art 23 IV - loi 84-53 modifiée)

M. DUSSAUBAT François (Perpignan), M. LACAPERRE Rémi (CD), Mme ROLLAND Martine (SDIS66), Mme SADOURNY Marie-Pierre (CD)

Représentés ayant donné pouvoir

M. BILLES Jean-Paul à M. PAILLES Roger

M. NIFOSI Christian à M. PLA Raymond

M. RALLO François à M. TAHOCS Antoine

Mme ROLLAND Martine à M. M. CALVET Guy

M. VILA Jean à M. REMEDI Bernard

Personnalités invitées

M. Clément STOLBOWSKY, Directeur du Centre de Gestion 66

M. Gérard LE BEHEREC, Responsable du Centre des Finances Publiques Perpignan Municipale, absent excusé

Accusé de réception en préfecture
066-286600267-20230330-DE-236-28032023-AI
Date de télétransmission : 30/03/2023
Date de réception préfecture : 30/03/2023



DELIBERATION N°236 _DE 28032023

Conseil d'Administration du 28 mars 2023

Bilan financier des opérations Concours et examens professionnels 2022

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu l'article 26 de la loi statutaire du 26 janvier 1984 modifiée qui stipule qu'en l'absence de convention, une collectivité non affiliée qui recrute un lauréat inscrit sur une liste d'aptitude tenue par le Centre de Gestion rembourse à ce dernier une somme égale aux frais d'organisation du concours ou de l'examen professionnel rapportée au nombre de candidats déclarés aptes par le jury.

Vu l'article 47-1 du décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion qui dispose, quant à lui, que la demande de remboursement du Centre de Gestion s'appuie sur la délibération du Conseil d'administration qui arrête pour chaque lauréat le coût réel du concours.

Vu le coût réel des opérations qui est également pris en compte pour les aspects financiers des conventions que le Centre de Gestion peut passer avec d'autres centres de gestion, collectivités ou établissements publics en matière d'organisation de concours et d'examens professionnels.

Considérant qu'au titre de l'année 2022, le CDG66 a organisé les examens professionnels et concours suivants :

A facturer sur l'exercice 2023 :

OPERATIONS	LISTE APTITUDE	COUT LAUREAT	NOMBRE TOTAL DE LAUREATS	COUT TOTAL DU PAR LE CDG 34
CC ASSISTANT SOCIO EDUC « EDUC SPE »	01/03/2023	1 804.98€	43	77 614.11€
CC ADJOINT TECHNIQUE PAL 2°CLASSE	16/08/2022	1 985.03€	34	67 491.02€
EXAM ANIMATEUR PAL 2°classe	08/12/2022	3 795.53€	10	37 955.29€
EXAM ADJOINT ANIMATION PAL 2°CLASSE	20/05/2022	652.24€	25	16 305.91€
TOTAL à titrer en 2023				199 366.33€

Accusé de réception en préfecture
066-286600267-20230330-DE-236-28032023-AI
Date de télétransmission : 30/03/2023
Date de réception préfecture : 30/03/2023

A facturer après nomination des lauréats (concours et examens de catégorie C et filière médico-sociale) :

OPERATIONS	LISTE APTITUDE	COUT LAUREAT	NOMBRE TOTAL DE LAUREATS	COUT TOTAL DU PAR LE CDG 34	COUT TOTAL DU PAR LE CDG 73
CC ASSISTANT SOCIO EDUC « EDUC SPE »	01/03/2023	1 804,98€			3 609,96€
TOTAL à titrer à la collectivité après nomination du lauréat				1 804,98€	3 609,96€

Le Conseil d'administration,

Après en avoir délibéré,

Décide de,

- **Approuver** pour chaque concours et examen professionnel organisé en 2022 et à ce jour clôturé, le « coût lauréat » basé sur les critères harmonisés entre l'ensemble des centres de gestion de la région Occitanie et sur la charte régionale.
- **Autoriser** le président à procéder à la mise en recouvrement des sommes correspondantes auprès du CDG34 désigné coordonnateur concours et des autres CDG coordonnateurs pour les concours et examen de catégorie A et B (*hors filière médico-sociale*) en application de la charte régionale et auprès des CDG et des collectivités concernés hors région Occitanie.

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

PERPIGNAN, le 28 mars 2023



Le Président,

Robert GARRABE

Le Président :

*- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège du CDG66
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.*

- Transmis au représentant de l'Etat le :

- Affiché le :

Accusé de réception en préfecture
066-286600267-20230330-DE-236-28032023-AI
Date de télétransmission : 30/03/2023
Date de réception préfecture : 30/03/2023

236_DE 28032023

P3/3